



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question écrite n° 23729

Texte de la question

M. Michel Herbillon interroge M. le ministre de l'intérieur sur la délinquance qui sévit sur le réseau de transports franciliens. L'agression spectaculaire de passagers par une bande à Grigny dans le RER D le samedi 16 mars 2013, ou celle mortelle d'un trentenaire en gare de Choisy-le-Roi le jeudi 28 mars 2013, ne sont hélas qu'une illustration supplémentaire de la dégradation de la sécurité dans les transports publics. En 2012, ce sont près de 10 000 faits qui ont été recensés dans les bus et plus de 55 000, soit environ 150 par jour, dans le métro et le RER. La situation ne cesse de se dégrader depuis un an, puisque de janvier à novembre 2012 les crimes et délits ont augmenté de 1,7 % dans le réseau ferré d'Île-de-France et de 18 % dans les bus. Il en résulte que nombre de personnes ne se sentent plus en sécurité au quotidien et craignent de prendre les transports en commun, notamment le soir. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures urgentes et pérennes que le Gouvernement compte prendre pour rétablir l'ordre et la sécurité dans les transports franciliens.

Texte de la réponse

La lutte contre l'insécurité dans les transports en commun franciliens constitue l'une des priorités de la préfecture de police. Ainsi, la brigade des réseaux ferrés de la sous-direction régionale de la police des transports (SDRPT) a en charge la sécurisation quotidienne des stations de métro parisiennes et des gares SNCF de Paris et de sa banlieue. Forte de près de 1 270 policiers, cette brigade déploie chaque jour plus de 100 patrouilles sur les réseaux et dispose du renfort au quotidien de 14 équipes de gendarmes et de 20 équipes de forces armées de 3e catégorie pour sécuriser 738 gares et stations, ainsi que 6 500 trains programmés et 5 800 rames de métro et RER. Pour rappel, en 2012, les services de police ont effectué chaque jour 960 sécurisations de trains, et 1017 sécurisations à quai, en gare ou en station. Ils mènent des actions conjointes avec les transporteurs, des actions en civil et des opérations ciblées, sectorisées sur les lignes de métro les plus sensibles, et ce plusieurs fois par semaine. De plus, une sensibilisation des voyageurs a été mise en oeuvre au moyen de flyers. La vidéo protection est également un moyen de plus en plus efficace pour lutter contre cette délinquance. La mise à disposition d'un vidéo patrouilleur permet de détecter efficacement les auteurs de vols avec violence et les déplacements des groupes à risques. L'utilisation de cet outil est doublée par une veille active sur site dans les gares parisiennes et par une cellule de veille spécifique à Châtelet-les-Halles. À ces moyens techniques et humains, s'ajoute une souplesse d'emploi des effectifs en civil dont les horaires de travail sont adaptés en fonction de l'analyse de la délinquance en temps réel, réalisée grâce à une cartographie précise actualisée quotidiennement afin d'orienter les patrouilles sur le terrain. Ainsi à Paris, la brigade anti criminalité a mis en place depuis le début de l'année 2013 des dispositifs adaptés avec une prise de service très tôt le matin pour lutter contre les vols à la tire et les vols de bagages dans les gares parisiennes. En banlieue, les effectifs de police sécurisent les premiers et derniers trains, peu fréquentés au regard de leurs horaires de circulation, et dont les voyageurs constituent de ce fait même des cibles potentielles pour les auteurs de vols avec violence. L'ensemble de ces mesures permet d'enregistrer un taux d'élucidation de 40 % au cours du premier trimestre. Plus de 1500 individus ont été mis en cause par les enquêteurs du département d'investigation judiciaire de la sous-direction régionale de la police des transports et 1151 mesures de gardes à vue ont été réalisées, ce qui

représente une hausse de 7,7%. De même, le nombre de défèrements est en progression de 3,6%. Enfin, concernant la lutte contre les phénomènes de bandes, celle-ci est renforcée depuis deux ans par une cellule de veille opérationnelle dédiée, intégrée à la sous-direction régionale de la police des transports, bénéficiant ainsi de sa dimension régionale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Herbillon](#)

Circonscription : Val-de-Marne (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23729

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3735

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6719